

prise de conscience sur le caractère injuste et criminel de la guerre.

Quand il revient finalement en France, le 11 décembre 1947, il organise la lutte contre la guerre au sein de la marine. De nombreux tracts reprenant les thèmes du parti communiste français sur la guerre sont distribués. La thèse du parti communiste français et de la défense est alors la suivante : pour mettre fin aux distributions de tracts, la Sûreté navale a recours à une machination policière ; Liebert, marin employé par la Sûreté Navale, inspire à Heimbürger, opposé à la guerre, l'idée d'un sabotage. Le sabotage découvert Heimbürger accuse Henri Martin d'avoir participé à son élaboration, alors que ce dernier ne serait jamais monté à bord du navire saboté, *Le Dixmude*. Inculper Martin seulement pour des distributions de tracts n'aurait pas été intéressant. La peine risquait d'être trop légère.

Après le procès de Toulon, la campagne pour Henri Martin reprend les mêmes thèmes utilisés par Henri Martin lors du procès. Héros national, il a cherché à défendre sa patrie ; il est victime d'une injustice de « la part des gouvernants qui trahissent la nation » : « Henri Martin, entre Toulon et Brest, en était venu à symboliser, par son attitude, par son action, par les mots qu'il avait prononcés, ce qu'on appelle « l'esprit national »... Il apparaissait comme un représentant du peuple français dressé face à des gouvernements de trahison » (Hélène PARMELIN).

Il faut pour les partisans de Henri Martin casser le verdict de « déshonneur national ». C'est en effet, un déshonneur pour la France qu'un « Patriote défenseur de la Paix » soit en prison alors que d'anciens nazis et collaborateurs sont libérés. De même, que le parti communiste français axe sa propagande contre la « sale guerre » sur le thème : l'intérêt national exige la fin de la guerre, de même l'action d'Henri Martin est présentée comme une preuve de patriotisme ; la notion de solidarité avec le peuple vietnamien dans les deux cas passe à l'arrière-plan. Le parti communiste français pense ainsi pouvoir rallier à cette campagne des catégories sociales qu'il n'influence pas d'ordinaire, et de la rendre plus large et la plus massive possible.

Le développement de la campagne :

Des comités de défense se créent dans de nombreux départements. Les départements du Midi semblent les plus actifs : Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Var. Mais au moment de la cassation du procès pour vice de forme, le 21 mai 1951, les défenseurs d'Henri Martin ne sont qu'une minorité selon Hélène Parmelin elle-même. A partir du 21 mai 1951, le parti communiste français intensifie la campagne. Dans *L'Humanité* les articles sur Henri Martin sont quotidiens. L'un des thèmes de la campagne électorale de juin 1951 est le suivant : « voter communiste c'est voter contre la sale guerre ».

Le deuxième procès a lieu à Brest le 17 juillet 1951. Il ne se passe pas dans la même indifférence que celui de Toulon. Il est précédé d'une agitation et d'une propagande plus intense du fait de l'activité de nombreux comités, d'une pièce de théâtre créée, sur Henri Martin, par une jeune troupe, qui, chaque soir, joue la pièce *Drame à Toulon* dans des villes différentes. Le parti commu-

niste français met dans la batailles ses différentes organisations : l'Union des Femmes françaises, l'A.R.A.C. (Association d'anciens combattants), le Secours Populaire, l'Union de la Jeunesse Républicaine de France, la C.G.T. Le journal *Paris-Presse* reconnaît à la campagne une certaine ampleur : « Depuis le 14 mars 1950, le parti communiste français, les journaux d'extrême gauche, ne cessent de poursuivre une campagne active de tracts, affiches, articles, pétitions, manifestations en faveur de Martin » (17 juillet 1951). Sur la solidarité qui s'organise à Brest pendant les trois jours du procès, les avis demeurent partagés suivant les journaux. La présence massive de C.R.S. barrant les abords du tribunal et dans la ville empêchent toute manifestation significative ; les délégations sont refoulées ; quelques débrayages chez les dockers ont lieu.

Ce n'est qu'après le deuxième procès alors qu'il n'y a plus d'espoir de faire libérer Henri Martin par les voies judiciaires, que la campagne prend un véritable essor. Le verdict de Brest, après une cassation et portant sur les tracts seulement, met en lumière le fait que Martin est frappé pour délit d'opinion. Son transfert au bagne de Melun, le 8 août 1951, les conditions de détention (amplement décrites dans la presse communiste) ne peuvent laisser insensibles les hommes attachés au respect des libertés démocratiques.

Le parti communiste français voit dans le cas Henri Martin la possibilité de briser le mur de l'anticommunisme. Par esprit de justice, pour défendre la liberté d'expression, de larges couches de l'opinion peuvent, selon le parti communiste se rallier à la cause du second-maître. Par tous les moyens de la propagande, le parti communiste popularise la figure d'Henri Martin ; il fait connaître la vérité sur cette affaire, déformée ou passée sous silence par la grande presse. Un Comité national comprenant essentiellement des membres du parti communiste, est créé ; son rôle consiste à organiser la campagne. La pièce *Drame à Toulon* occupe une place importante dans le développement de la campagne. Lorsque des préfets interdisent sa représentation (exemple dans le Nord et le Pas-de-Calais), cette interdiction suscite des réactions (manifestation, délégation), qui contribuent à accroître le succès des représentations.

Les premières formes d'action, les plus répandues, consistent à faire signer des pétitions, puis, à faire des délégations auprès des élus. Des élus socialistes, radicaux, signent en faveur d'Henri Martin, et même quelques députés S.F.I.O., M.R.P., R.P.F. Le monde chrétien est également touché. En janvier 1952, trente-neuf personnalités protestantes lancent un appel en faveur d'Henri Martin. La revue *Esprit* prend position en la personne de Jean-Marie Domenach : « Communiste ou pas, le second-maître Henri Martin est coupable d'avoir diffusé des tracts qui contiennent en substance ce que nous répétons depuis 1947. Est-il juste qu'il soit en prison pour cela et que nous soyons libres ? » Par la suite, des journaux catholiques parlent d'Henri Martin en termes favorables : *Témoignage Chrétien*, *La Quinzaine*, *Le Semeur*.

En janvier 1952, le monde des intellectuels et universitaires prend parti : une lettre signée par trente personnes (écrivains, journalistes, médecins) réclamant la grâce pour Henri Martin, fait grand bruit. C'est à ce moment-là que le gouvernement réagit en demandant que cesse la campagne, « Si l'on veut qu'une me-